

Charte relative aux visites 24h/24

Réanimation et Soins Continus

Une personne de votre entourage est hospitalisée en réanimation ou en soins continus. Seuls les proches ont la possibilité de lui rendre visite.

Le visiteur s'engage à respecter les consignes suivantes :

- 1** S'annoncer à l'accueil ou à l'interphone si l'agent d'accueil est absent.
- 2** Limiter les visites à 2 personnes maximum à la fois dans la chambre.
- 3** Choisir 1 SEULE personne référente pour prendre des nouvelles. Les entretiens avec les médecins se font selon leur disponibilité.
- 4** Déposer impérativement vos affaires personnelles dans le casier mis à votre disposition dans le vestiaire.
- 5** Patienter en salle d'attente lors des soins, non dans les couloirs.
- 6** Ne pas toucher le matériel médical ou informatique.
- 7** Ne pas donner à manger et/ou à boire sans l'accord préalable des soignants.
- 8** Prendre des photos ou des vidéos n'est pas autorisé dans le service.
- 9** Demander l'accord des soignants pour la visite des enfants.



Dans l'intérêt du patient, le non-respect de ces consignes peut conduire à une limitation des visites.